



REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE  
-----  
VILLE DE LA ROCHETTE  
-----

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2017

**Etaient présents :**

M. Pierre YVROUD, M. Bernard WATREMEZ, Mme Françoise FILIPPI, M. Jean-Pierre BONNARDEL, Mme Michèle ILBERT, Mme Sylvie COUDRE, M. Alain SARTORI, M. Jean-Louis BIANCO, M. Patrick PICARD, M. Olivier TOURNAFOND (arrivé à 20h13), Mme Geneviève JEAMMET, Mme Françoise PARDO, Mme Dominique STOLTZ, Mme Ursula POITTEVIN DE LA FREGONNIERE, M. Jean-Louis LAFAYE, Mme Marie-Catherine BAILLY-COMTE, M. Jérôme AGISSON.

**Absents ayant donné pouvoir :**

Monsieur Michel PIERSON donne pouvoir à Monsieur Patrick PICARD.  
Monsieur REGUILLO-LARA donne pouvoir à Monsieur Bernard WATREMEZ.  
Madame Pascale MEURET donne pouvoir à Monsieur Pierre YVROUD.  
Madame Zahra CHARRIER donne pouvoir à Madame Michèle ILBERT.  
Monsieur Morgan EVENAT donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BONNARDEL.  
Madame Anna OLLIVIER donne pouvoir à Monsieur Jérôme AGISSON.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 00, procède à l'appel et demande à M. Alain SARTORI d'assurer le secrétariat de séance, fonction que celui-ci accepte.

**DECISIONS MUNICIPALES :**

**\* N°11-2017 portant sur la passation d'un marché de prestations de services : Mission de « coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé » pendant l'opération : construction d'une Maison Médicale 42 rue Henri Matisse ville de LA ROCHETTE**

Le 8 août 2017, le Maire de la commune de La Rochette a décidé :

**- Article 1 :**

La mission de coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé » relative à l'opération de travaux : construction d'une Maison Médicale 42 rue Henri Matisse sur la ville de LA ROCHETTE, est attribuée à la Société ARC 77 – 18 bis rue de la mare aux loups – 77130 DORMELLES, comme suit :

Décomposition des honoraires et des phases de missions	
CONCEPTION	400,00 €
REALISATION	2 920,00 €
Total HT	3 320,00 €
TVA 20 %	664,00 €
Total TTC	<b>3 984,00 €</b>

**- Article 2 :**

La période de la mission de coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé est d'environ 8 mois sur les exercices 2017-2018.

**- Article 3 :**

Les dépenses en résultant seront imputées à l'article budgétaire 2313 sur les crédits inscrits au Budget 2017.

**- Article 4 :**

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la ville de La Rochette.

**- Article 5 :**

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de contrôle de légalité.

**\* N°12-2017 portant sur la passation d'un marché de travaux n° 2017-08-012 « Création d'une classe et d'un préau à l'école Sisley et création de deux classes à l'école Matisse de la ville de LA ROCHETTE»**

Le 9 août 2017, le Maire de la commune de La Rochette a décidé :

**- Article 1 :**

Le marché de travaux n° 2017-08-012 relatif à la création d'une classe et d'un préau à l'école élémentaire Alfred SISLEY, et à la création de deux classes à l'école maternelle Henri MATISSE de la ville de LA ROCHETTE, est attribué à la Société BORDIN BAUDOUIN, 1 impasse du Bel Air, 77000 LA ROCHETTE, et ce, pour un montant de 608 431,68 € TTC.

**- Article 2 :**

Les dépenses en résultant seront imputées à l'article budgétaire 2313 sur les crédits inscrits au Budget 2017.

**- Article 3 :**

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la ville de La Rochette.

**- Article 4 :**

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de contrôle de légalité.

**\* N°13-2017 portant sur la passation d'un marché de travaux n° 2017-08-013 « Création d'une Maison Médicale de la ville de LA ROCHETTE»**

Le 10 août 2017, le Maire de la commune de La Rochette a décidé :

**- Article 1 :**

Les marchés de travaux n° 2017-08-013 relatif à la création d'une Maison Médicale de la ville de LA ROCHETTE, sont attribués comme suit :

**LOT 1 : VRD - Gros œuvre - carrelage**

**Société E.C.B.**, 29-31, chemin des Grouettes, 91590 CERNY

Pour un montant de 156 151,86 € TTC.

**LOT 2 : Charpente bois - bardage - couverture**

**Société CHEMOLLE**, 2 Chemin de Rateau, 89190 LES SIEGES

Pour un montant de 120 161,10 € TTC.

**LOT 3 : Menuiserie aluminium - serrurerie**

**Société SUD METALLERIE SAS**, 7 ZA Les Ailes, 45680 DORDIVES

Pour un montant de 47 909,68 € TTC.

**LOT 4 : Menuiserie bois**

**Société ID'EES 89**, 7 bis rue de la Chasse, 77000 MELUN

Pour un montant de 27 487,20 € TTC.

**LOT 5 : Doublages – faux plafonds - cloisons**

**Société SOGEFI**, 1 bis rue des Trois Saules, 77930 SAINT SAUVEUR SUR ECOLE

Pour un montant de 43 281,18 € TTC.

**LOT 6 : Electricité**

**Société Gabriel ROY**, 39 rue Bernard Palissy, 77210 AVON

Pour un montant de 23 290,15 € TTC.

**LOT 7 : Plomberie – chauffage – VMC**

**Société DESCANTES**, ZA ST Lazare, BP 80060, 77816 MORET SUR LOING CEDEX

Pour un montant de 59 854,80 € TTC.

**LOT 8 : Peinture – revêtements de sols souples**

**Société A.E.C.**, Impasse Bel Air, 77000 LA ROCHETTE

Pour un montant de 18 400,62 € TTC.

**- Article 2 :**

Les dépenses en résultant seront imputées à l'article budgétaire 2313 sur les crédits inscrits aux budgets 2017 et 2018.

**- Article 3 :**

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la ville de La Rochette.

**- Article 4 :**

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de contrôle de légalité.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 juin 2017, suite à la remarque de Monsieur Lafaye qui réitère sa demande du dernier paragraphe, page 22, concernant une éventuelle vente de la maison située à l'angle de la rue Rosa-Bonheur et de la rue Daubigny. Monsieur le Maire confirme que la situation n'a pas changé. En regard de la révision du PLU, la commune a mentionné un sursis à statuer sur le certificat d'urbanisme déposé.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### **POINT N°1 : RENOUELEMENT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR L'EXERCICE DE LA DETR 2018** **Rapporteur : Monsieur le Maire**

- **DECIDE**, à l'unanimité, de renouveler sa demande présentée au titre de la DETR 2017 et de réinscrire au titre de la DETR 2018 les opérations d'investissements suivantes selon le plan de financement ci-dessous :

- **A1 – Bâtiments scolaire du 1<sup>er</sup> degré**
  - o Travaux d'agrandissement des écoles Matisse et Sisley
- **D2 – Valorisation du patrimoine des collectivités territoriales**
  - o Travaux d'aménagement des cimetières

### **OPERATIONS ENVISAGEES DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2018**

Opérations	Montants H.T	Taux maximum	Subventions
- <b>A1 – Bâtiments scolaires du 1<sup>er</sup> degré</b> Agrandissement des écoles Sisley et Matisse			
- travaux agrandissement écoles - Maitrise d'œuvre - Contrôle technique - SPS	564 300.00 39 055.00 8 230.00 3 800.00	<b>50%</b> <b>Plafonné à</b> <b>550 000€</b>	<b>275 000€</b>
<b>Total A1</b>	<b>615 385.00</b>	<b>50%</b> <b>Plafonné à</b> <b>550 000€</b>	<b>275 000€</b>
- <b>D2 – Valorisation du patrimoine des collectivités territoriales</b> Travaux d'aménagement du cimetière			
- création de 2 columbariums - installation de 4 cave-urnes	4 071.50 1 316.67	<b>60%</b> <b>60%</b>	<b>2 442.90</b> <b>790.00</b>
<b>Total D2</b>	<b>5 388.17</b>	<b>60 %</b>	<b>3 232.90</b>
- <b>C1 – Projet de développement local, touristique, social et environnemental</b> Réhabilitation de l'allée Royale			
Dégagement de gabarit, abattage d'arbres, débroussaillage	<b>19 965.00</b>	<b>40 %</b>	<b>7 986.00</b>

***Resterait à la charge de la commune : 466 694,90 € du montant TTC***

- **DECIDE** de solliciter auprès de l'Etat une subvention dans la cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2018 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;
- **DIT** que ces opérations seront inscrites dans le cadre du budget primitif 2018.

### **POINT N°2 : CONVENTION POUR LE FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT**

. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention pour l'année 2017

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

- **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention entre le Conseil Départemental de Seine-et-Marne et la commune de La Rochette pour le Fonds de Solidarité Logement (FSL) avec un effet à compter de la date de signature de la convention et qui prendra fin au 31 décembre 2017 ;

- **FIXE** le montant de la contribution à 0,30 € par habitant

Le versement de la contribution s'effectuera auprès de l'association INITIATIVES 77 qui assure la gestion financière du FSL.

La contribution, d'un montant de 1012,50 € pour l'exercice 2017, est inscrite au compte budgétaire 65731.

### **POINT N°3 : EXONERATION PARTIELLE DE LA REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR MONSIEUR DENIS ROUGET**

**Rapporteur** : Monsieur le Maire

- **ACCORDE**, à l'unanimité, à titre exceptionnel et au regard du vol subi par Monsieur Denis ROUGET, domicilié 1bis impasse de la Forge à Réau, une exonération partielle de la redevance d'occupation du domaine public due par un marchand ambulant soit le montant de 250,00 euros correspondant au 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2017.

### **POINT N°4 : ACCEPTATION LEGS MADAME ALBERTE FOLLIOU**

**Rapporteur** : Monsieur le Maire

- **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'accepter le legs de Madame Alberte FOLLIOU d'un montant de 7 622,45 euros.

- **CONFIRME** que le montant de ce legs sera intégralement affecté aux budgets des écoles de la commune.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à établir et signer tout document nécessaire à l'exécution des dernières volontés de la défunte, ainsi que tout acte nécessaire au règlement de sa succession.

- **DÉSIGNE** Maître Aubry, notaire à Melun, à l'effet d'assister la commune à la rédaction des actes notariés correspondants.

### **POINT N°5 : DEMANDE D'AIDE A L'INVESTISSEMENT POUR L'EXTENSION DU MULTI-ACCUEIL « LES PREMIERS PAS » AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE**

**Rapporteur** : Monsieur le Maire

- **SOLLICITE**, à l'unanimité, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales une aide financière à l'investissement, d'un montant de 132 000 euros, pour l'extension du multi-accueil « Les Premiers Pas » afin de créer 12 places supplémentaires.

- **PRECISE** que le montant prévisionnel des travaux est estimé à 350 000 euros HT.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

Monsieur Tournafond arrive à 20h13.

### **POINT N°6 : RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2016 - SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

**Rapporteur** : Monsieur BONNARDEL

- **PREND ACTE**, à l'unanimité, du Rapport Annuel du Délégué relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2016, tel qu'annexé à la présente délibération.

- **DIT** qu'en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2016, seront mis à la disposition du public à la mairie.

### **POINT N°7 : CREATION DE POSTES LIEE A DES AVANCEMENTS DE GRADE**

**Rapporteur** : Monsieur le Maire

- **DECIDE**, à l'unanimité, de créer un poste à temps complet au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 19 septembre 2017 :

- Filière : Technique

- Cadre d'emploi : Adjoints techniques
- Grade : Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
  - o Ancien effectif : 2
  - o Nouvel effectif : 3

- **DECIDE** de créer un poste à temps complet au grade d'agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 19 septembre 2017 :

- Filière : Sociale
- Cadre d'emploi : Agents sociaux
- Grade : Agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe
  - o Ancien effectif : 0
  - o Nouvel effectif : 1

- **DECIDE** de créer un poste à temps complet au grade d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 19 septembre 2017 :

- Filière : Sociale
- Cadre d'emploi : ATSEM
- Grade : ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe
  - o Ancien effectif : 0
  - o Nouvel effectif : 1

### **POINT N°8 : RECRUTEMENT D'UN INTERVENANT EXTERIEUR A LA COLLECTIVITE DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

- **DECIDE, à l'unanimité**, de recruter un intervenant extérieur à la collectivité, titulaire de la fonction publique territoriale, dans le cadre d'une activité accessoire afin d'assurer la formation « accueil des enfants en situation de handicap », qui aura lieu les 30 septembre 2017, 07 octobre 2017 et 14 octobre 2017, au sein du Multi-accueil « Les Premiers Pas ».

Le temps nécessaire à cette formation est évalué à 6 heures par jour. L'intervenant sera rémunéré sur la base d'une indemnité horaire fixée à 36,58 € brut de l'heure.

### **POINT N°9 : PROJET CLASSE ENVIRONNEMENT 2018 – ECOLE SISLEY**

**Rapporteur : Madame FILIPPI**

- **EMET, à l'unanimité**, un avis favorable à une participation financière de la commune à hauteur de 40% du séjour sous réserve de l'inscription de 90% des élèves.

- **DIT** que cette dépense sera inscrite au budget 2018.

### **POINT N°10 : SEJOUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – FEVRIER 2018 – ODCVL - LA BRESSE (88)**

**Rapporteur : Madame FILIPPI**

- **CONFIE, à l'unanimité**, l'organisation du séjour de l'accueil de loisirs qui se déroulera du 19 au 23 février 2018 inclus à La Bresse;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'organisme concerné ;

- **DECIDE** de fixer la participation des familles au séjour :

Enfants domiciliés à La Rochette et enfants d'agents communaux :

Quotient Familial	Participation des familles
De 0 à 1067.00 €	173.05 €
De 1067.01 à 1980.00 €	259.55 €
De 1980.01 à 3049.00 €	337.40 €
Plus de 3049.01 €	423.95 €

Enfants non domiciliés à La Rochette : +30% par rapport aux enfants Rochettois (écart similaire aux autres variations de tarifs applicables pour les prestations communales).

Quotient Familial	Participation des familles
De 0 à 1067.00 €	224.95 €
De 1067.01 à 1980.00 €	337.40 €
De 1980.01 à 3049.00 €	438.60 €
Plus de 3049.01 €	551.10 €

- *DIT* que le paiement de la participation familiale peut s'effectuer en plusieurs versements ;
- *DIT* que le montant des participations familiales sera inscrit à l'article 7066 du budget 2018

**POINT N°11 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°6 DU 22 OCTOBRE 2014 PORTANT DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DEVANT SIEGER AU SEIN DES COMITES ET COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL-DE-SEINE**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**- DÉSIGNE, à l'unanimité, pour siéger à :**

**Commission Développement Économique, Tourisme, Enseignement supérieur**

- Madame Ursula POITTEVIN DE LA FREGONNIERE
- Madame Geneviève JEAMMET
- Monsieur Jérôme AGISSON

**Commission Aménagement du Territoire et Développement Durable**

- Monsieur Patrick PICARD
- Monsieur Michel PIERSON
- Madame Anna OLLIVIER

**Commission Habitat et Gens du Voyage**

- Habitat
  - Monsieur Alain SARTORI
  - Madame Françoise FILIPPI
  - Monsieur Jean-Louis LAFAYE
- Gens du voyage
  - Monsieur Bernard WATREMEZ
  - Madame Pascale MEURET
  - Madame Marie-Catherine BAILLY-COMTE

**Commissions Politique de la Ville, Emploi et insertion professionnelle**

- Madame Françoise FILIPPI
- Monsieur Florent REGUILLO-LARA
- Monsieur Jean-Louis LAFAYE

**Commission Mobilité et liaisons douces**

- Monsieur Patrick PICARD
- Monsieur Jean-Louis BIANCO
- Madame Anna OLLIVIER

**Commission Assainissement et Déchets**

- Monsieur Pierre YVROUD
- Monsieur Jean-Pierre BONNARDEL
- Monsieur Jérôme AGISSON

**Commission Culture Sport (inchangée)**

- Madame Michèle ILBERT
- Madame Sylvie COUDRE
- Monsieur Jérôme AGISSON

Commissions obligatoires (inchangée)

**Intercommunalité pour l'accessibilité**

- Madame Geneviève JEAMMET
- Madame Dominique STOLTZ

**Finances et Mutualisation des services**

- Monsieur Pierre YVROUD
- Madame Geneviève JEAMMET

**POINT N°12 : AVIS SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL-DE-SEINE (CAMVS)**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

- **ARTICLE 1 : EMET**, à l'unanimité, un avis favorable au projet modifié des statuts de la C.A.M.V.S. annexé à la présente délibération.
- **ARTICLE 2** : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

**POINT N°13 : RAPPORT SUR L'EVALUATION DES CHARGES NETTES TRANSFEREES AU TITRE DE LA COMPETENCE « PROMOTION DU TOURISME DONT LA CREATION DES OFFICES » A LA CAMVS**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

- **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'approuver le contenu et les conclusions du rapport sur l'évaluation des charges nettes transférées au titre de la compétence de « promotion du tourisme dont la création des offices de tourisme ».
- **NOTIFIE** cette décision à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération.

**POINT N°14 : RAPPORT SUR L'EVALUATION DES CHARGES NETTES TRANSFEREES AU TITRE DE LA COMPETENCE UNIVERSITE INTER-AGES A LA CAMVS PAR LA COMMUNE DE MELUN**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

- **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'approuver le contenu et les conclusions du rapport sur l'évaluation des charges nettes transférées au titre du transfert de « l'Université Inter-Âges ».
- **NOTIFIE** cette décision à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération.

**POINT N°15 : RAPPORT SUR L'EVALUATION DES CHARGES LIEES A L'INTEGRATION DE QUATRE NOUVELLES COMMUNES : LIMOGES-FOURCHES, LISSY, MAINCY ET VILLIERS-EN-BIERE**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

- **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'approuver le contenu et les conclusions du rapport sur l'évaluation des charges nettes transférées au titre de l'extension de périmètre de Melun Val de Seine aux communes de Limoges-Fourches, Lissy, Maincy et Villiers en Bière.
- **NOTIFIE** cette décision à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération.

**POINT N°16 : ADHESION DE LA COMMUNE NOUVELLE DE MORET-ORVANNE 2 AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE-ET-MARNE (S.D.E.S.M.)**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

- **APPROUVE**, à l'unanimité, la nouvelle adhésion de la commune nouvelle de Moret – Orvanne 2 au S.D.E.S.M..

A la question de Monsieur Agisson, qui fait partie de la commission, mais qui souhaite que la réponse profite à tous, quant à connaître l'état d'avancement du PLU, Monsieur Bonnardel informe qu'actuellement, la commune est à l'étape de la révision générale. Lors de la prochaine réunion, la commission va commencer la relecture du règlement zone par zone, quelques simplifications pourraient être apportées. Monsieur Bonnardel précise, par ailleurs, que la nouvelle réglementation impose plus de précisions sur les zones.

**INFORMATIONS GENERALES**

- \* **Dimanche 1<sup>er</sup> octobre** : vide-grenier, au stade.
- \* **Du 7 au 15 octobre** : exposition de peintures « regards de femme » d'Isabelle Devierre, à l'espace culturel Rosa-Bonheur.
- \* **Samedi 7 octobre à 14h** : café littéraire « rentrée littéraire », à la bibliothèque.
- \* **Dimanche 8 octobre à 17h** : concert « chantez musiques ! » de Quatuor Virtuosa, à l'église Saint-Paul.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A 20H51**